



Réunion extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 8 novembre 2022

18 h 00

Salle du conseil

Présence :
Aldéo Saulnier, maire
Achille Bastarache, maire suppléant
Mariette Cormier, conseillère
Jean-Noël LeBlanc, conseiller
Serge Arsenault, directeur général et greffier

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

22-159 : ACHILLE BASTARACHE / MARIETTE CORMIER

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Écoute des objections de l'Arrêté 2022-03 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche (Chemin Girouardville)

Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer au projet d'arrêté et le directeur général fait part que la municipalité n'a pas reçu d'objections par écrit.

- a. **Arrêté 2022-02 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-02, Arrêté adoptant le Plan municipal de la Ville de Bouctouche - première lecture lue dans son intégralité (Chemin Girouardville)**

22-160 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2022-02 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-02, Arrêté adoptant le Plan municipal de la Ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

- b. **Arrêté 2022-02 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-02, Arrêté adoptant le Plan municipal de la Ville de Bouctouche - deuxième lecture lue par titre (Chemin Girouardville)**

22-161 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2022-02 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-02, Arrêté adoptant le Plan municipal de la Ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

- c. **Arrêté 2022-03 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche - première lecture lue dans son intégralité (Chemin Girouardville)**

22-162 : ACHILLE BASTARACHE / MARIETTE CORMIER

que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2022-03 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

- d. **Arrêté 2022-03 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche - deuxième lecture lue par titre (Chemin Girouardville)**

22-163 : MARIETTE CORMIER / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2022-03 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

5. Achat et vente - camion à ordures

22-164 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que la Ville de Bouctouche fasse l'achat du camion Freightliner Chassis 2016 de CWB National Leasing pour un montant de quatre-vingt-sept mille quatre cent trois dollars (87 403 \$) plus TVH tel que stipulé dans l'entente de location.

ADOPTÉE

22-165 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que la Ville de Bouctouche vende le camion Freightliner Chassis 2016 à McAction Enterprises Inc. pour un montant de quatre-vingt-huit mille neuf cent trois dollars (88 903 \$) plus TVH. Il est à noter qu'un dépôt de cinquante mille dollars (50 000 \$) sera fait envers le prix de vente à la signature du contrat et qu'une entente a été faite avec la Commission de services régionaux de Kent de payer la Ville de Bouctouche sur une période de 14 mois la balance due avec intérêts, soit la somme de cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze dollars et vingt cents (52 875,20 \$).

ADOPTÉE

6. Levée de la réunion

22-166 : MARIETTE CORMIER

pour la levée de la réunion à 18h15.

ADOPTÉE